



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 28 avril 2022

**Objet : Rapport d'activité de l'exercice 2021 – 1<sup>ère</sup> partie**

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de l'agence d'Agen, 1080 avenue du Midi à Agen, le vingt-huit avril deux mille vingt-deux, à 14 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

### *Étaient présents*

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, Mme COSTA, M. DEMEL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, M. GIRARDI, Mme GROSSIAS, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme LAVIT, M. MASSET, Mme PALAZE, M. PICARD, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

### *Étaient absents ou excusés*

M. CONSTANS, M. DUTHIL, Mme FIGUES, Mme KHERKHACH, M. TROIVILLE.

### *Étaient représentés par pouvoir*

M. BILIRIT, donne pouvoir à M. GIRARDI  
M. COSTA, donne pouvoir à Mme COSTA  
M. LABROUSSE, donne pouvoir à M. PICARD

### *Assistaient également à la séance*

M. GUINANDIE, Directeur Général,  
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,  
M. MALIEN, Directeur Financier,  
M. BIZE, Directeur du Patrimoine,  
M. REIGNIER, représentant le CSE,  
Mme IACHEMET, responsable communication

**Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,**

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2016, aux termes de laquelle Monsieur Bruno GUINANDIE a été nommé au poste de Directeur Général d'HABITALYS,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1<sup>er</sup> février 2007 portant création des Offices Publics de l'Habitat et la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et notamment son article 16, qui définit les dispositions légales du nouveau statut des OPH,

Vu l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui stipule que le Directeur Général d'un OPH est tenu de rendre compte de sa gestion au Conseil d'Administration et de lui présenter annuellement un rapport sur sa gestion,

Considérant qu'il a été proposé et accepté par le Conseil d'Administration que la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021 serait faite lors de deux réunions distinctes du Conseil d'Administration,

- ↳ La première en date du 28 avril 2021 étant consacrée à la gouvernance, aux ressources, aux moyens, à la situation patrimoniale, à la gestion client, au développement, à la maintenance du patrimoine et aux affaires immobilières et patrimoniales,
- ↳ La seconde en date du 25 mai 2021 étant consacrée à la présentation des comptes de l'exercice 2020,

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général sur la première partie du rapport d'activité de l'exercice 2020,

**DECIDE :**

- **D'acter le contenu de la première partie du rapport d'activité de l'exercice 2021, présentée par le Directeur Général,**
- **De prévoir sa validation lors de sa prochaine séance consacrée à l'examen des comptes 2021.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Agen, le 29 avril 2022

**Le Directeur Général,**



**Bruno GUINANDIE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Guinandie", written over a horizontal line.